

## **COMMUNIQUE DE PRESSE LANCEMENT 2021-2022 - TECHLAWCLINICS**

**Mardi 5 octobre 2021 à 17h  
Cour administrative d'appel de Lyon  
184, rue Duguesclin - 69003 Lyon**

**La Faculté de Droit de l'Université Catholique de Lyon a organisé le mardi 5 octobre 2021, pour son projet de clinique juridique, une soirée de lancement pour l'année 2021-2022. Dans les locaux de la Cour administrative d'appel de Lyon, les partenaires de cette clinique prospective et les étudiants se sont réunis pour évoquer les projets futurs qui les animeront.**

Pour le projet européen TechLawClinics, la Faculté est au cœur d'un partenariat avec la Cour Administrative d'appel de Lyon, le Barreau de Lyon, l'INSA Lyon, les entreprises Transpolis, Legal Pilot, Agrume et plusieurs universités européennes. Cette clinique de prospective juridique innovante et d'expérimentation, traite de l'impact sur le droit par les nouvelles technologies. TechLawClinics permet aussi à ses étudiants d'expérimenter les métiers d'avocat et de magistrat grâce à l'organisation de procès fictifs.

Le déroulé type du procès fictif, en situation au sein du CAA de Lyon, est le suivant :

- Audience publique
- Délibéré
- Lecture publique du jugement

Cette clinique de la prospective juridique réunit non seulement des étudiants de la Faculté de Droit de l'UCLy, mais aussi des étudiants de l'INSA. Tous ces étudiants, aux profils variés et techniques, jouent les rôles suivants :

- De cabinets d'avocats composés d'étudiants en droit
- De magistrats pour représenter la Cour
- D'experts étudiants de l'INSA

TechLawClinics, projet financé par le programme européen Erasmus + partenariat stratégique, propose aussi des événements regroupant les universités partenaires du projet, notamment des *Spring Schools* réunissant une centaine d'étudiants, afin de les sensibiliser aux implications juridiques complexes des technologies numériques et surtout de les amener à proposer des solutions juridiques dans un contexte européen.

Par le passé, TechLawClinics a permis de traiter diverses thématiques liées au véhicule autonome, à la blockchain, aux smartcontracts et aux cryptomonnaies. Dans chaque cas, il s'agissait, via une approche pédagogique innovante, d'étudier l'impact des technologies numériques sur les ordres juridiques. Puis d'émettre ensuite des recommandations en travaillant de concert avec des universitaires et des praticiens afin de disposer d'une vision globale, professionnelle, technique, nationale et européenne des cas.

L'année 2022 sera marquée par un procès fictif questionnant l'encadrement juridique des outils technologiques permettant l'édition de décisions administratives et juridictionnelles assistées par l'intelligence artificielle.

Une *Spring School* se tiendra aussi à Cracovie (Pologne) au printemps 2022, lors de laquelle les étudiants des universités européennes se rencontreront sur une semaine pour travailler sur cette problématique et émettre des recommandations de régulation.

Retrouver les vidéos des procès fictifs : <https://techlawclinics.uni.lodz.pl/fr/videos-des-proces-fictifs/>  
Découvrir la Spring School édition 2021 : <https://techlawclinics.uni.lodz.pl/fr/nos-springschools/>

<https://techlawclinics.uni.lodz.pl/fr/>

## À PROPOS DE L'UCLY (Université Catholique de Lyon)

Fondée en 1875, l'UCLY est un établissement privé d'enseignement supérieur et de recherche, à but non lucratif. Elle est reconnue d'utilité publique et labellisée Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG).

Située sur 3 campus au cœur des villes de Lyon et d'Annecy, elle propose 57 parcours diplômants aux normes européennes, au sein de ses 6 pôles facultaires et 5 écoles d'enseignement supérieur. Chaque année, elle accueille 11 000 étudiants et auditeurs libres, dont 1 000 étudiants étrangers. Ouverte sur l'international, elle compte 300 universités partenaires dans 61 pays.

Très attentive aux évolutions du monde, l'UCLY veut aujourd'hui apporter une réflexion éthique et donner du sens à la transformation de notre société mondialisée.

[www.ucl.fr](http://www.ucl.fr)

## CONTACTS PRESSE

**Laurence GAMBONI**

[l.gamboni@terrederoses.com](mailto:l.gamboni@terrederoses.com)

04 72 69 42 93

Agence Terre de Roses

**Franck PISSOCHET**

[fpissochet@ucl.fr](mailto:fpissochet@ucl.fr)

06 80 70 33 41

Directeur Communication UCLY

## Présentation du cas de l'édition 2022 dans le cadre du procès-fictif à la Cour administrative d'appel de Lyon par les étudiants de la Faculté de Droit de l'UCLY

Monsieur Munk a dû subir une longue intervention chirurgicale. Au moment de régler la facture de son opération et de son hospitalisation, il en conteste le montant fixé automatiquement par un chatbot qui s'était appuyé sur ses échanges en ligne, sur ses données personnelles accessibles sur internet afin de déterminer sa capacité financière. Monsieur Munk considère qu'il a été victime d'une discrimination illégale. Il conteste également un premier jugement rendu en sa défaveur par un tribunal virtuel qui ne lui semble pas répondre aux exigences du droit au procès équitable.



*Etudiants, avocats et coaches réunis pour la soirée de lancement TechLawClinics 2021-2022*